



Conférence de presse du 22 juin 2018

Intervention de Nico Lutz, responsable du secteur construction du syndicat Unia

Les travailleurs de la construction luttent pour la retraite à 60 ans, contre la dégradation de la CN et pour plus de salaire

Pour les travailleurs de la construction, les enjeux sont très importants cette année. La convention nationale (CN) du secteur principal de la construction – la convention collective de travail de branche – expire à la fin de l'année. La branche de la construction se porte actuellement à merveille. Les bénéfices des entreprises ont augmenté ces dernières années, on n'a jamais vu autant de grues et les maçons réalisent un travail énorme. En Suisse, le chiffre d'affaires a progressé de 30% en dix ans avec moins de personnel sous contrat fixe. Cela signifie aussi que la pression sur les chantiers a énormément augmenté. Un travailleur sur cinq est victime d'un accident chaque année. Au cours de ces cinq dernières années, plus de 100 travailleurs de la construction ont perdu la vie sur les chantiers de Suisse. C'est pourquoi les travailleurs demandent une convention collective de travail avec plus de protection.

Les ouvriers de la construction demandent une limitation des journées de travail qui sont aujourd'hui excessivement longues. Le temps de travail réglementaire doit être limité à 8,5 heures en été. A cela s'ajoutent les heures supplémentaires et un temps de déplacement d'une heure et demie qui n'entre pas dans le temps de travail. Cette limitation est particulièrement importante en période de canicule, afin de ne pas mettre en péril la santé des travailleurs. Les ouvriers revendentiquent aussi une limitation du travail temporaire. On observe une véritable explosion de cette forme d'emploi. Entre 2015 et 2016, la part du travail temporaire a augmenté de 15% dans la construction et même de 20% chez les travailleurs de plus de 50 ans. Il y a de plus en plus de travailleurs âgés qui sont licenciés après avoir travaillé des décennies pour leur entreprise et doivent pour certains accepter des conditions de travail très précaires à un âge avancé. Le délai de résiliation pour les employés temporaires n'est souvent que de quelques jours. Pour les travailleurs qui ont par exemple des enfants en formation, c'est un énorme stress. Il existe des chantiers dont les effectifs sont aujourd'hui composés d'intérimaires pour plus de la moitié. Nous voulons une limitation. Il faut davantage de protection pour les travailleurs âgés et en cas d'intempéries, ainsi que des mesures supplémentaires pour prévenir le dumping salarial.

Et que veut la Société suisse des entrepreneurs ? Elle demande des démantèlements dans la CN : les salaires des travailleurs âgés devraient pouvoir être réduits au-dessous des salaires minimums actuels. Concrètement, cela signifie qu'un ouvrier qui a travaillé 30 ans dans la construction et acquis de l'expérience devrait à nouveau pouvoir être payé comme un manœuvre non qualifié. Cette exigence n'est pas respectueuse des salariés de la construction qui travaillent dur. Leur vie ne devient pas moins chère avec l'âge qui avance, au contraire. De plus, la Société des entrepreneurs veut raccourcir les délais de résiliation pour les travailleurs âgés : c'est aussi un affront envers les collaborateurs de longue date. La Société des entrepreneurs revendique également la prolongation de la durée de travail réglementaire jusqu'à 50 heures par semaine et la possibilité d'exiger jusqu'à 200 heures supplémentaires, ainsi que la fin des hausses générales des

salaires. Nous exigeons tout le contraire : après quatre ans d'une conjoncture de la construction florissante sans hausse salariale, une augmentation de salaire décente s'impose l'année prochaine.

Rien d'étonnant dès lors si les travailleurs de la construction soient furieux. Ils accomplissent un travail dur jour après jour, s'engagent et risquent souvent leur santé pour les entreprises. En fin de compte, ils se retrouvent face à des exigences de démantèlement.

Et ce n'est pas tout : la Société des entrepreneurs attaque également la retraite à 60 ans. Le travail sur les chantiers se trouve toujours parmi les plus dangereux. Avant l'introduction de la retraite à 60 ans, seuls 20% des travailleurs atteignaient l'âge ordinaire de la retraite en bonne santé. Tous les autres étaient déclarés invalides avant cette échéance, mouraient, étaient licenciés ou avaient quitté la branche, souvent volontairement. La retraite à 60 ans permet aux maçons de prendre leur retraite dans la dignité. Comme les rentiers seront plus nombreux à partir à la retraite ces prochaines années – leur nombre augmentera jusqu'en 2024, puis diminuera à nouveau – il faut temporairement plus d'argent. La proposition des travailleurs de la construction est la suivante : les cotisations sont augmentées temporairement de 7% à 7,75%. Ce 0,75% supplémentaire est réparti entre les travailleurs et les entreprises. Pour ce qui est des prestations à la prévoyance professionnelle, les versements sont réduits entre 60 et 65 ans. Pour les travailleurs de la construction, l'âge de la retraite et le montant des rentes sont des lignes rouges à ne pas franchir. La Société des entrepreneurs demande en revanche la suppression de facto de la retraite à 60 ans. Les entrepreneurs veulent soit augmenter l'âge de la retraite à 62 ou 61,5 ans, soit réduire les prestations de 30%. Les mêmes entreprises de construction qui licencient à tour de bras les travailleurs dès 50 ans, et veulent réduire les salaires en raison de la baisse de productivité des travailleurs âgés, veulent maintenant faire travailler les ouvriers deux ans de plus. C'est absurde. Les travailleurs de la construction partent à la retraite à 60 ans parce qu'ils sont physiquement épuisés et car les entreprises ne leur proposent pratiquement plus aucun poste. Dès l'âge de 55 ans, les travailleurs sont nombreux à compter les jours jusqu'à la retraite, car ils travaillent quotidiennement en souffrant de douleurs. Un relèvement de l'âge de la retraite n'entre pas en ligne de compte.

Pour les entrepreneurs, ceux qui souhaitent partir à la retraite à 60 ans devraient voir leurs prestations réduites de 30%. La rente FAR moyenne s'élève aujourd'hui à 4400 francs x 12. Avec 30% en moins, la rente ne serait plus que de 3000 francs. Personne ne pourrait plus en vivre. La retraite à 60 ans ne serait dès lors plus possible.

La retraite à 60 ans est essentielle pour les travailleurs de la construction. Ils ont obtenu ce droit au terme d'un dur combat et en menant l'une des grèves les plus importantes. Quiconque s'attaque à la retraite à 60 ans bafoue la dignité des travailleurs de la construction. Les travailleurs de la construction ne prennent pas cela à la légère. C'est pourquoi, lors du vote de grève qu'Unia a réalisé ces dernières semaines, ils ont clairement dit qu'ils sont prêts à se mettre en grève si les entrepreneurs persistent à refuser toute solution et s'attaquent à la retraite à 60 ans et à la convention nationale.

Ce qui met les travailleurs de la construction particulièrement en colère, c'est le refus de la Société des entrepreneurs de mener des négociations sur les mesures nécessaires pour garantir la retraite à 60 ans. On sait depuis l'été 2017 que des mesures sont indispensables pendant une période transitoire. En novembre 2017, les syndicats Unia et Syna ont conjointement invité la Société des entrepreneurs à engager des négociations. Nous nous appuyons aussi sur les accords en vigueur. Le règlement FAR (retraite flexible) actuel prévoit à l'article 5, al. 4 :

« Les parties à la CCT RA contrôlent régulièrement sur la base de l'annonce de la Fondation FAR s'il est nécessaire de prendre des mesures au sens de l'art. 10 al. 1 et 2 du règlement FAR.

Chaque partie et la Fondation FAR peuvent exiger qu'au plus tard un mois après leur annonce écrite, des négociations au sens de l'art. 10 du règlement FAR soient engagées. » Avec son attitude de refus, la Société des entrepreneurs tarde non seulement les mesures nécessaires, mais casse aussi les accords en vigueur. Il n'est donc pas surprenant que les ouvriers soient en colère. Ils ripostent demain samedi avec une grande manifestation nationale et, si nécessaire, dès l'automne avec des actions de protestation et des grèves d'avertissement.